
Renvoi au comité de salut public de l'adresse des administrateurs du département de l'Aude offrant ses arrêtés à la Convention, lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse des administrateurs du département de l'Aude offrant ses arrêtés à la Convention, lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 557;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38831_t1_0557_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

armes de la République et les principes de la raison et de la philosophie.

La mention honorable et le renvoi au comité de Salut public sont décrétés (1).

La Société républicaine de Rochefort exprime son vœu pour que l'or et l'argent disparaissent jusqu'à la paix, parce qu'ils ont causé tous les maux de la République, et les succès des scélérats et des aristocrates.

La Convention nationale décrète l'insertion au « Bulletin » et le renvoi au comité des finances (2).

Le citoyen Adam, marchand chapelier, rue Saint-Honoré, section des Tuileries, n° 12, dépose sur l'autel de la patrie la somme de 727 liv. 14 s. en créance sur trois émigrés, pour être employée, soit pour l'équipement de nos frères d'armes, soit au soulagement de leurs femmes ou enfants. L'état en est annexé à la pétition.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du citoyen Adam (4).

Ala citoyen Président de la Convention nationale.

Citoyen,

Le citoyen Adam, marchand chapelier, rue Saint-Honoré, au coin de la rue Saint-Florentin, te prie d'être son organe auprès de la Convention pour lui annoncer qu'il dépose sur l'autel de la patrie la somme de 727 liv. 14 s. en créances sur trois émigrés dont l'état est annexé ci-joint pour être employés soit pour l'équipement de nos frères d'armes, soit au soulagement de leurs veuves, femmes ou enfants.

Il annonce que cette somme forme à peu près le tiers de son avoir, et voudrait que ses faibles facultés lui permissent de donner davantage.

ADAM, section des Tuileries, n° 12.

La Société populaire de la Châtre fait hommage à la Convention nationale du succès qu'obtiennent ses soins en prêchant l'illusion du fanatisme et de la superstition, qui sont remplacées par le culte de la raison et de la philosophie; elle ajoute que les vases, les saints et les métaux s'accumulent au district pour servir aux besoins de la nation; que l'enthousiasme de la liberté et de l'égalité embrase tous les cœurs, qu'il s'est généralement manifesté dans la fête civique célébrée la première décade de brumaire où, parmi les hymnes nombreux, fut chanté celui de la composition du citoyen Dubost; que le tribut de sensibilité et de reconnaissance fut rendu aux mânes de Lepelletier et de Marat, aux héros et victimes du Champ-de-Mars et de la patrie; que cette fête a été suivie d'un repas civique et d'un feu qui a consumé les titres féodaux et nobiliaires, aux cris mille fois répétés de : *Vivent la République, la Convention et la Montagne!* Cette Société invite la Convention

nationale à rester à son poste jusqu'à la paix. Enfin, elle l'instruit qu'elle fait partir à l'heure même 25 hommes, la plupart pères de famille, pour aller à Tours s'opposer au passage des rebelles de la Vendée. Cette Société annonce encore qu'elle a arrêté de fournir un cavalier monté armé et équipé.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de La Châtre (2).

Adresse à la Convention nationale, par la Société populaire de La Châtre.

La Châtre, ce 17 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Citoyens représentants,

« La Société populaire de La Châtre, chef-lieu de district au département de l'Indre, constamment occupée des moyens d'affermir la Révolution, de vivifier l'esprit public et de concourir au salut de la patrie, vous fait hommage des succès qu'obtiennent ses soins.

Nous avons prêché l'illusion du fanatisme, le voile qui le couvrait est tombé, la superstition religieuse a disparu, le culte de la raison et de la philosophie l'a remplacé; les prêtres s'empressent chaque jour d'abjurer leur état imposteur; ils livrent aux flammes leurs lettres de prêtrise et deviennent des citoyens utiles, les uns en se mariant et les autres en prenant les armes pour la défense de la patrie.

« Les églises se ferment ou se désertent, les vases, les saints et les métaux utiles viennent s'accumuler à l'administration du district pour servir aux vrais besoins de la nation.

« L'enthousiasme de la liberté et de l'égalité embrase tous les cœurs, il s'est généralement manifesté dans la fête civique que nous avons célébrée le jour de la 1^{re} décade de brumaire où, parmi des hymnes nombreux, fut chanté celui de la composition du citoyen Dubost, l'un des membres de notre Société, que nous vous adressons.

« Jamais spectacle ne fut plus magnifique que celui où la masse des citoyens rejette l'habitude des préjugés superstitieux pour se livrer au culte de la raison et se réunit avec la plus sincère fraternité pour le consacrer.

« Cette profession de foi, les discours prononcés sur cet objet, les hymnes chantés à cette occasion, le tribut de sensibilité et de reconnaissance rendu aux mânes de Lepelletier et de Marat, des héros du Champ-de-Mars et de toutes les victimes de la patrie, furent suivis d'un feu allumé sur une place publique pour y consumer les titres féodaux et nobiliaires, et ensuite d'un banquet civique où la masse des citoyens réunis pêle-mêle partagea dans le même lieu un repas frugal et commun où la décence, la joie la plus pure et la douce fraternité ont constamment régné, et ont été resserrées par les cris mille fois répétés de *Vive la nation! vive la République! vivent la Convention et la Sainte Montagne!*

1. *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 255.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Archives nationales*, carton C 284, dossier 816.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 256.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.